

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Vues pittoresques des chateaux, monumens et sites remarquables de l'Alsace

Rothmüller, Jacques

Colmar, [1839]

Delle

[urn:nbn:de:bsz:31-265342](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-265342)

monuments, soit romains, soit celtiques. Outre ceux dont Schœpflin a donné la description, M. Schweighæuser a découvert, au milieu des forêts les plus solitaires, de longs murs et autres vestiges d'habitations, accompagnés de fragments de bas-reliefs antiques, et non loin de là, des tombeaux d'une forme toute particulière et une sorte de chaise druidique, fort semblable à celle que l'on voit figurer dans l'archéologie britannique. Dans ces contrées même, et près de Saint-Guirin, une roche façonnée en table, s'appelle la *Chaire de la Corsué*. Celle que l'on voit à côté des tombeaux, est plus compliquée: d'un côté, deux assises de rocher de grandeur diverse, et de l'autre une seule assise, sont posées sur une base commune, de manière à laisser un intervalle où pouvait se placer un prêtre. Ce monument est situé vers l'extrémité d'une crête rocailleuse, à la pointe même de laquelle une roche naturelle plus grande, semble avoir été échancrée à sa base. Le petit plateau, occupé par ces deux objets, est séparé du reste de la crête par un fossé, et ils étaient liés entre eux par une enceinte dont on voit encore les restes. La carte de Cassini donne à celui le nom de *Château égyptien*; les habitants l'appellent le *Château païen*. Il est difficile de se défendre de l'idée que ce fut une sorte de temple druidique; et plusieurs écrivains se sont efforcés d'y faire aboutir le grand mur dont les débris sont si nombreux sur toutes les parties des Vosges. Les murs et les autres monuments que l'on rencontre dans ces contrées, semblent indiquer les demeures d'une population gauloise, qui peut s'être retirée dans les montagnes dès les temps d'Arioviste et de Jules César, et qui se sont entourés des travaux de défense que l'on voit encore de nos jours.

Delle.

Les nombreux fragments qui de tous côtés marquent le séjour des conquérants de la terre et le passage des soldats de César, ne laissent aucun doute sur l'origine de Delle que les Latins appelèrent *Dativa* (selon M. Chauffour), et *Datira* (selon M. de Golbéry). En l'année 728, cette ville fut donnée avec l'église de Saint-Dizier et autres domaines, à l'abbaye de Murbach, par le comte Eberhard, fils du duc d'Alsace. Adelbert Hugon, abbé de Murbach, l'offrit en fief, en 1232, au roi Henri, fils de l'empereur Frédéric II, à condition d'en faire un lieu fortifié. L'on ignore comment Delle sortit des mains de l'abbaye, mais à la fin du treizième siècle, elle était dans la possession des comtes de Montbéliard, desquels elle a passé dans celle d'Albert I^{er}, roi des Romains. Léopold, fils d'Albert, le donna en fief, en 1320, à Ulric II, comte de Ferrette, transmissible à ses héritiers des deux sexes, ce qui fit passer Delle, avec le surplus du comté de Ferrette, par le mariage de la dernière héritière de ce comté, au pouvoir des princes d'Autriche. Sous les Autrichiens, la ville avait un prévôt et cinq membres du magistrat, désignés sous les noms de *Schultheis*, *Burgermeister* und *Rath*.

Le pays de Delle composait autrefois une seigneurie dont les divers domaines avaient été réunis en corps. Cette seigneurie comprenait Florimond, Grandvillars, Montreux et Montjoie, sièges d'illustres féodataires. La terre de Florimont, avec le château, la ville et cinq villages, fut vendue en 1281, par Ulric de Blumenberg, au comte Thiébaud de Ferrette. L'évêque de Bâle

PL. XCIV

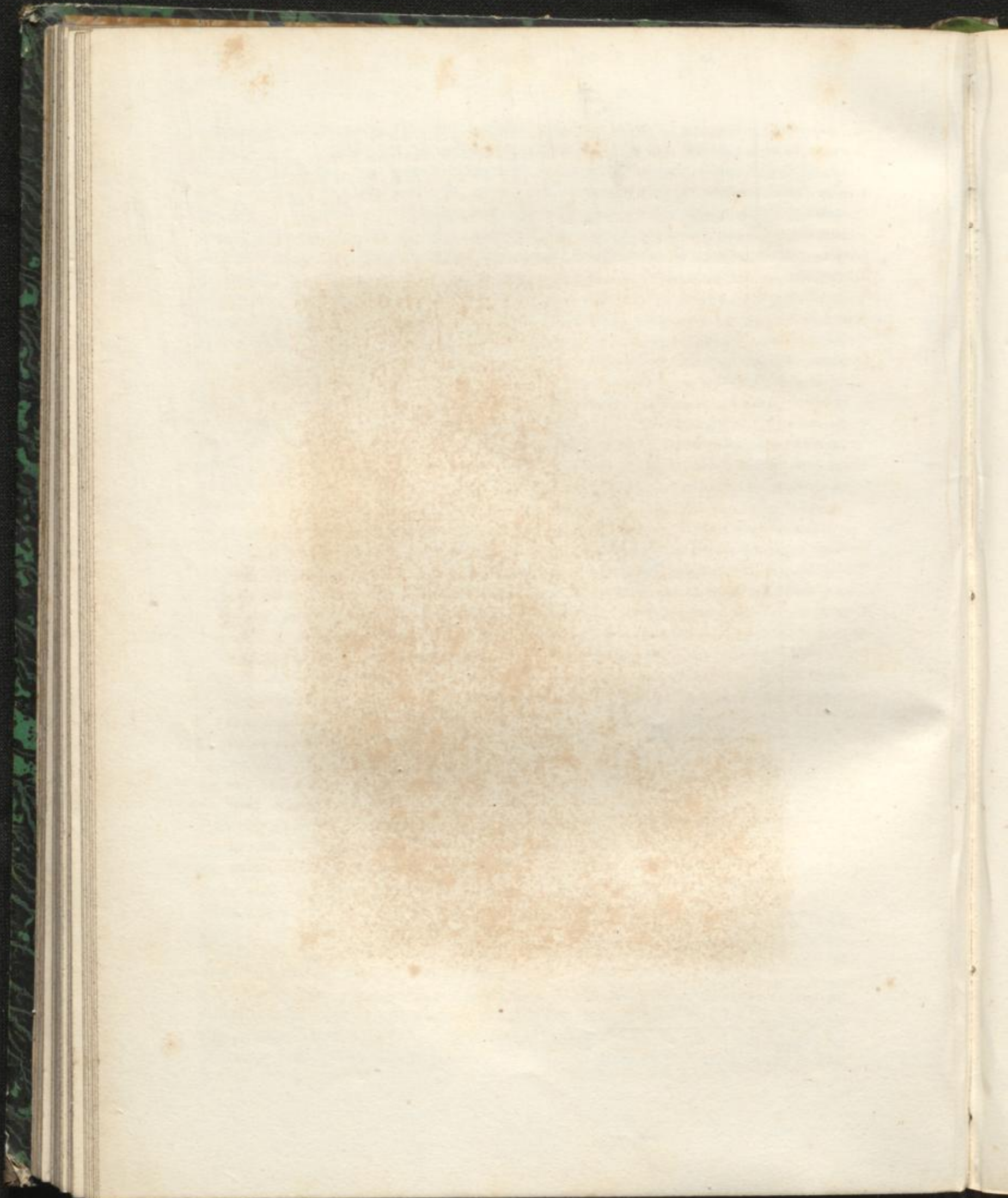
Henri Rivet



J. P. Bouchard del.

Gravé par M. de la Roche et J. de la Roche

Vue de Delle
par Buffon



qui convoitait ce domaine, obtint du comte, en 1319, qu'il le lui offrit en fief, comme avait fait auparavant son père de tout le comté de Ferrette. Ainsi les comtes de Ferrette, et après eux les ducs d'Autriche, devinrent et restèrent constamment vassaux de l'évêché pour Florimont. L'empereur Ferdinand I^{er} le donna en engagement à Nicolas, comte de Bollwiller, en 1560, pour 9707 florins. A l'extinction masculine des Bollwiller, en 1617, Florimont fut donné au comte Jean Ernst de Fugger, gendre du dernier baron de Bollweiler, d'abord pour dix ans, ensuite pour tout le temps de sa vie et de celle de son fils. Le prix de l'engagement s'éleva à plus de vingt-cinq mille florins. Les Fugger furent dépossédés durant la guerre des Suédois, en 1633, au profit d'un Wurmbbrand, et six années après au profit de Jean de Rosen, officier de l'armée de Suède. La paix de Westphalie, ayant réintégré les Fugger, mais le terme du rachat étant arrivé par la mort du comte Christophe Rodolphe de Fugger, Louis XIV fit rembourser à la famille, en 1672, le prix de l'engagement. Un sieur Barbaut, natif d'Héricourt, l'obtint d'abord; dix années plus tard le roi le donna en fief au sieur de La Grange, intendant d'Alsace.

Le fief de Montreux réunissait comme dépendance un grand nombre de villages. Le dernier possesseur mâle, qui mourut en 1490, obtint l'investiture en faveur de ses trois gendres, Étienne de Saint-Loup, Christophe de Hadstatt et Louis de Reinach. La femme du premier mourut en 1519, sans descendants mâles. La lignée des Hadstatt s'éteignit totalement en 1585; et celle de Louis de Reinach expira en 1705. Le domaine aurait fait retour à la directe, si l'empereur Ferdinand I^{er} n'eût substitué une autre branche des Reinach à la première, dès 1560.

Grandvillars et Morvillars, ainsi que les villages de Thiancourt et de Meserey, étaient fiefs de Montbéliard. Henri de Grandvillars apparaît dès 1284 parmi les vassaux du comte Renaut de Montbéliard, lequel lui-même reconnaissait pour ce bien la suzeraineté de l'évêque de Bâle. Après la mort du comte Renaut il passa à Henri de Montfaucon, son gendre, et ensuite, par transaction de 1332, à Jeanne, fille de Renaut, et plus tard à Ursule, sa sœur. Il arriva, l'on ne sait comment, que Walther d'Andlau acheta Grandvillars et Thiancourt des princes d'Autriche; mais Louis XIV en déposséda cette famille en 1670, et vendit cette seigneurie à Nicolas Barbaud, sur lequel elle fut revendue.

Il ne reste plus que des ruines du château de Montjoie (*Frohberg*), siège des seigneurs de ce nom; deux châteaux plus anciens, appelés Gliers et Mouron, avaient donné leurs noms aux possesseurs de ce fief, avant qu'ils ne prissent celui de Frohberg. Outre ces châteaux, quinze villages appartenaient à ce domaine, qui était un des plus étendus d'Alsace.

Delle était le chef-lieu duquel ressortissaient autrefois ces différents fiefs, et son territoire comprenait en outre la mairie de Saint-Dizier, celle de Richezy, les deux Seppois, Boncourt, Faverois et Bourogne.

Après que la paix de Westphalie eut mis l'Alsace au pouvoir de la France, Louis XIV fit don au cardinal Jules Mazarin, son principal ministre, et à ses hoirs et successeurs, sans distinction de sexe, par lettres-patentes, datées de Toulouse, décembre 1659, non-seulement de Belfort, mais de toutes les autres seigneuries du comté de Ferrette. Le roi a motivé cette aliénation sur ce qu'il n'avait fait jusqu'alors aucune réunion expresse de ses terres et revenus au domaine de la couronne, et sur ce que ses receveurs n'en avaient rendu aucun compte à ses chambres de comptes, conformément à l'art. 1^{er} de l'ordonnance de Moulins. Par les mêmes lettres le roi a révoqué les dons faits par lui et son père, même avant la conclusion de la paix, de différentes portions de ces terres, à divers officiers de ses armées d'Allemagne et autres, par des brevets ou lettres non vérifiées dans ses cours souveraines. Le cardinal donna sa nièce Hortense Mancini en mariage au duc Armand Charles de la Meilleraye, pair de France, et les institua ses héritiers, à condition que le duc prendrait le nom et les armes de Mazarin. Le don du roi reçut alors la

restriction, que les fiefs relevant de ces terres mêmes, seraient sous la suzeraineté immédiate du roi, comme ils l'avaient été des archiducs d'Autriche, et non sous la directe du cardinal donataire et de ses successeurs.

Delle a fourni au conseil souverain d'Alsace le premier président de Boug, auteur du recueil des ordonnances d'Alsace, déjà commencé par le président de Corberon. Cette ville est aussi la patrie du général républicain Scherer, dont les revers de fortune ne sauraient faire oublier la gloire. Son talent et sa science se déployèrent, comme administrateur, durant le cours de son ministère, et comme général d'armée, dans ses belles campagnes contre les Espagnols, et son immortelle journée de Loano.

Château de Liebenstein.

Le château de Liebenstein qui s'élevait au-dessus du village de Liebsdorf, et dont bientôt les ruines mêmes auront disparu, n'a pas d'origine connue. Il appartient d'abord à une famille de Liebenstein, et l'on voit, en 1234, un Burcard signer la charte de transaction qui intervint entre l'évêque de Bâle et les comtes de Ferrette, parmi lesquels se trouvait Louis-le-Parricide. En 1298, un Albert de Liebenstein est élu abbé de Murbach, et cette haute dignité montre que la famille dont il s'agit jouissait d'une grande considération. Schœpflin pense qu'elle s'éteignit vers la fin du quatorzième siècle, et que tel est le motif de l'investiture donnée aux Morimont, en 1361, puis à la famille noble de Ferrette dont nous avons parlé. Cependant, dès l'année 1322, près de quarante ans auparavant, les comtes de Ferrette n'étant pas encore éteints, Ulric, le dernier d'entre eux, avait conféré ce même château à Thiébaud et à Ulric de Ferrette; et comme cette famille se perpétua et ne fit que grandir en puissance, et comme elle possédait encore ce fief de Liebenstein à l'époque de la révolution, il y a lieu de supposer que par le titre de 1361, la maison d'Autriche ne cédait aux Morimont qu'une suzeraineté, sans interrompre la possession des nobles de Ferrette, pas plus qu'elle n'interrompait la jouissance des châtelains compris dans les seigneuries de Belfort et de Rosemont, qu'elle leur céda aussi; il est aussi possible que les premiers Liebenstein n'étaient autres que ces Ferrette, ces *hommes*, ces *ministériels* des comtes. Toutefois il serait imprudent d'accorder trop de confiance à des hypothèses qui n'ont pour elles que la vraisemblance.
